



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques du commerce international
et des entreprises

Rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, résumant les récents travaux du Groupe, tels qu'ils ont été présentés lors de sa vingt-sixième réunion tenue en Suisse en septembre 2018, et ses prochains domaines de travail. Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, le rapport contient également le programme de travail, le mandat et le dispositif de gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, établis à partir du document final issu de sa première réunion, organisée en 2018 au Mexique par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. On y trouvera également des informations sur les travaux relatifs à la classification des mesures non tarifaires, établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et approuvée par le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales, et sur ceux de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. La Commission est invitée à examiner les points qui lui sont soumis pour examen à la section VI du rapport.

* E/CN.3/2019/1.



Rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

I. Introduction

1. Dans sa résolution 48/114, adoptée à sa quarante-huitième session en mars 2017, la Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises et félicité celui-ci des progrès réalisés en ce qui concerne un certain nombre de questions nouvelles ;

b) A réaffirmé l'importance des registres d'entreprises et souligné qu'il fallait organiser des activités de renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine ;

c) A approuvé la proposition tendant à établir des lignes directrices applicables aux registres statistiques d'entreprises à partir de celles qui existaient déjà, notamment celles de la Commission économique pour l'Europe, en y incorporant des directives pratiques et des exemples applicables à un large éventail de systèmes statistiques, de façon à tenir compte des besoins des pays dont le système statistique était moins développé ;

d) A demandé la création d'un comité d'experts à la représentation géographique équilibrée, dont le mandat consisterait à élaborer les lignes directrices applicables aux registres statistiques d'entreprises et à donner des indications concernant les questions portant sur les statistiques des entreprises et sur les données économiques de base, en tenant compte de l'utilisation des données administratives, du choix d'unités statistiques dans le contexte de la mondialisation et des difficultés liées à l'existence d'une économie souterraine importante ;

e) A approuvé le nouveau mandat du Groupe de Wiesbaden.

2. On trouvera dans le présent rapport un résumé des travaux récents du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (sect. II), le programme de travail, le mandat et le dispositif de gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, établis à partir du document final de sa première réunion, organisée en mai 2018 au Mexique par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et le projet de lignes directrices applicables aux registres statistiques d'entreprises (sect. III), un résumé des travaux relatifs à la classification des mesures non tarifaires établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (sect. IV) et un bilan des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (sect. V). Les points à examiner sont présentés dans la section VI.

II. Vingt-sixième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

3. Le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises¹ est un groupe d'étude

¹ On trouvera des informations complémentaires sur le Groupe de Wiesbaden dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session

relevant de la Commission de statistique de l'ONU, qui permet l'échange de vues et de données d'expérience sur l'élaboration, la tenue et l'utilisation des registres statistiques d'entreprises, notamment les questions conceptuelles et méthodologiques et les bonnes pratiques concernant ces registres, outils essentiels à la compilation de statistiques économiques de qualité.

4. La vingt-sixième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises s'est tenue à Neuchâtel (Suisse) du 24 au 27 septembre 2018 (voir <http://www.wiesbaden2018.bfs.admin.ch/>). Organisée par l'Office fédéral de la statistique, elle a rassemblé plus de 100 participants de 50 pays et de sept organisations internationales. Les débats ont été diffusés en ligne pour que les parties intéressées puissent les suivre à distance. Les rapports d'activité des pays, ainsi que les rapports de la Banque centrale européenne et de l'Union européenne, ont été présentés et suivis de sept sessions thématiques. Les rapports d'activité des pays ont été l'occasion pour les spécialistes des registres statistiques d'entreprises venus du monde entier d'échanger des informations sur les projets en cours et les projets prévus aux fins d'améliorer l'élaboration, la tenue et l'utilisation des registres d'entreprises. Le contenu des séances thématiques est récapitulé ci-après.

A. Séances thématiques

5. **Innovation dans les registres statistiques d'entreprises** : La demande croissante de la société en matière d'informations économiques, en particulier concernant les questions nouvelles, conjuguée aux ressources limitées, aux progrès technologiques et à la mondialisation de l'économie, a incité les organismes nationaux de statistique à introduire des innovations dans la production de statistiques économiques. Ces nouvelles initiatives sont notamment le mappage des registres statistiques d'entreprises et d'autres données administratives au moyen d'interfaces de programmation d'applications mises au point par Google, l'augmentation des taux de réponse par l'acquisition des connaissances, la diffusion d'informations uniformes et cohérentes au moyen d'un registre statistique national unique des entreprises et l'adaptation des registres existants à de nouveaux modèles fondés sur les nouvelles technologies. Le point commun de ces quatre projets est l'utilisation des technologies de l'information, dont l'évolution a permis d'effectuer des tâches jusqu'alors impensables.

6. **Systèmes de registres statistiques intégrés** : La communauté statistique s'interroge sur la manière dont les registres statistiques d'entreprises peuvent être inclus à des systèmes intégrés, ce qui permettrait d'optimiser leur utilisation par les organismes nationaux de statistique. Les registres statistiques d'entreprises peuvent être utilisés pour relier plusieurs sources de données, ouvrant la possibilité de se pencher sur un grand nombre de questions de politique générale. Une telle évolution permettrait d'envisager les registres sous un angle élargi, non seulement comme des outils d'élaboration de bases d'échantillonnage mais comme source directe de produits statistiques. Les pays disposant de registres statistiques d'entreprises intégrés sont notamment le Canada, où Statistique Canada a intégré son registre statistique d'entreprises à ceux des biens et des personnes, et les Pays-Bas, où le registre national a permis une intégration accrue au moyen d'un lac de données. Les systèmes de registres intégrés permettent également une meilleure coordination des enquêtes et une analyse approfondie des caractéristiques spécifiques des entrepreneurs du commerce international.

(E/2017/24-E/CN.3/2017/35) et sur le site Web du Groupe de Wiesbaden (<https://unstats.un.org/wiesbadengroup/>).

7. **Données administratives** : Les registres statistiques d'entreprises modernes reposent sur des données légales tirées de sources administratives, telles que les registres nationaux du commerce ou les systèmes d'administration fiscale. Cependant, les organismes publics nationaux tiennent également de nombreux autres types de registres administratifs pouvant être utiles pour produire des statistiques économiques et améliorer l'à-propos, la couverture et la qualité des registres statistiques d'entreprises. L'accès aux registres administratifs et la compréhension et l'exploitation de leur contenu permettent de leur donner un rôle central. L'accès aux données administratives est donc nécessaire ; il peut être amélioré par une meilleure communication et une meilleure coopération avec les fournisseurs de données administratives.

8. Le registre statistique général des entreprises du Lesotho a été présenté comme un modèle : ce système a permis d'accélérer l'adoption de concepts, de structures et d'outils statistiques pour améliorer la qualité des statistiques économiques nationales. L'adaptation du modèle à d'autres pays africains pourrait être envisagée. Le recoupement des microdonnées des registres statistiques d'entreprises, des sources administratives et des enquêtes permet de mieux comprendre le comportement des entreprises, leur structure de propriété et leur effet sur l'économie. À cet égard, l'initiative Legal Entity Identifier, portant sur un dispositif mondial d'identification des personnes morales, peut être considérée comme une source de plus à prendre en compte dans l'élaboration de registres statistiques d'entreprises afin d'aider les États à comprendre les liens entre les entreprises à l'échelle mondiale.

9. **Nouvelles sources de données** : Les nouvelles sources de données, s'ajoutant aux sources de données existantes et aux nouvelles technologies correspondantes, peuvent améliorer l'à-propos, la couverture et la qualité des registres statistiques d'entreprises. Les données sont maintenant produites numériquement puis traitées et stockées de la même manière. Par exemple, une commande de marchandises sur le site Web d'une entreprise est facturée numériquement et enregistrée automatiquement dans un système comptable en nuage, puis partagée numériquement entre les systèmes. La collecte de données statistiques de nombreuses entreprises par les organismes statistiques nationaux peut et devrait s'en trouver facilitée.

10. De plus, l'utilisation conjuguée des techniques d'extraction de données du Web, d'exploration de texte et d'apprentissage automatique permet collecter des données sur les entreprises pour les registres statistiques. Compte tenu de la complexité de la matière et de la technologie, il faut cependant que les organismes nationaux de statistique investissent dans toute une série de compétences de haut niveau. En outre, les stratégies d'innovation en matière de données visant à introduire des méthodes complémentaires pour les sources de données traditionnelles et nouvelles doivent s'accompagner de mesures de sensibilisation concernant la valeur ajoutée de l'innovation en matière de données dans les statistiques officielles.

11. Les plateformes de production participative, les programmes d'exploration Web et les différents projets de données ouvertes permettent d'obtenir des données plus complètes sur les groupes d'entreprises multinationaux. Les entreprises multinationales sont des moteurs essentiels de l'économie mondiale en termes de valeur ajoutée, de commerce et d'emploi mais il est difficile d'obtenir des données à leur sujet en recourant uniquement aux sources traditionnelles. Il faut donc de nouvelles sources de données et de nouvelles techniques. Une collaboration des organisations internationales permettrait d'obtenir des informations actuelles sur l'évolution de la structure de ces entreprises, notamment les investissements et désinvestissements, les regroupements d'entreprises et les délocalisations.

12. **Profilage et mondialisation** : L'organisation des entreprises multinationales en chaînes de valeur mondiales a rendu difficile de collecter des statistiques précises sur

leurs activités commerciales, et il faut des informations détaillées de sources fiables pour produire des statistiques de qualité à cet égard. La participation directe des groupes d'entreprises multinationaux améliorerait la qualité des statistiques économiques sur leurs activités. Les multiples sources d'informations statistiques sur les activités des groupes d'entreprises multinationaux (résultant du grand nombre d'entités distinctes de ces groupes, dû à leur structure mondiale) peuvent être organisées et développées à l'aide des outils d'analyse économique les plus récents. En outre, des informations plus détaillées sur l'emplacement des centres de décision mondiaux, où sont prises les décisions stratégiques des groupes d'entreprises multinationaux, peuvent être obtenues par une collaboration entre les registres nationaux d'entreprises et les différentes interfaces du registre EuroGroups, tenu par Eurostat.

13. **Qualité et couverture des registres statistiques d'entreprises** : La qualité des statistiques économiques dépend directement de la qualité des registres statistiques d'entreprises (notamment en termes de couverture) parce que : a) les bases d'échantillonnage sont tirées des registres eux-mêmes ; ou b) les procédures de recoupement des microdonnées s'appuient sur ces registres. La qualité des registres pourrait être améliorée par une amélioration des méthodes de recensement des entreprises, des relations avec les fournisseurs de données administratives et des services de codage des activités, et par l'adoption de programmes de gestion de la qualité des données.

14. **Produits des registres statistiques d'entreprises** : Outre leur rôle fondamental dans la production de bases d'échantillonnage et d'ensembles de données combinés, les registres statistiques d'entreprises sont de plus en plus utilisés pour produire des données statistiques. La séance a porté sur les produits statistiques générés à partir des registres et il en ressort que de nombreux autres domaines statistiques que celui des entreprises peuvent également bénéficier de l'utilisation de ces registres. Les exposés ont montré comment les données des registres pouvaient être utilisées pour générer les produits statistiques des registres eux-mêmes. L'utilisation des registres se limitait autrefois aux utilisateurs des organismes statistiques nationaux mais en devenant fournisseurs de données statistiques, ceux-ci seront accessibles aux utilisateurs extérieurs. Il faut donc maintenant se pencher sur la question de la confidentialité des agrégats et de la qualité des chiffres publiés par les registres.

15. En février 2016, compte tenu de l'importance croissante des registres statistiques d'entreprises pour les politiques économiques et de la nécessité d'harmoniser ces nouvelles statistiques au niveau international, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a demandé l'élaboration de lignes directrices sur l'utilisation des registres statistiques d'entreprises pour les statistiques des entreprises sur la démographie et l'entrepreneuriat. Ces lignes directrices seront disponibles à la fin de 2018 (voir www.unece.org/statistics/publications.html).

B. Nouvelles activités du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

16. Il n'existe actuellement aucune plateforme actualisée d'échange de données sur les activités nationales et internationales touchant les registres statistiques d'entreprises. Bien que ces informations soient fournies et diffusées dans différents contextes sur les sites Web des organisations internationales et des organismes de statistique compétents, elles ne sont pas directement accessibles à l'ensemble de la communauté internationale des registres d'entreprises.

17. Afin de favoriser l'échange d'informations au sein de la communauté des registres d'entreprises, la page du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

du site Web de la Division de statistique (<https://unstats.un.org/wiesbadengroup/>) sera améliorée et transformée en une plateforme permettant d'échanger toutes les informations utiles à l'ensemble de cette communauté, notamment sur les collaborations internationales, les groupes de travail et les projets nationaux et internationaux.

18. La Global Legal Entity Identifier Foundation a proposé de collaborer avec le Groupe de Wiesbaden pour explorer les moyens d'ouvrir l'accès aux données de son registre, notamment celles sur les relations entre entreprises, et a prévu des webinaires à cette fin. En outre, l'accès au réseau du Corporate Registers Forum, une association de registres internationaux d'entreprises (<http://www.corporateregistersforum.org>), et au European Commerce Registers' Forum (<http://www.ecrforum.org/>) sont à l'étude. La mise en place d'un tel niveau d'accès pourrait également appuyer des activités de recensement uniques dans les pays qui ne disposent pas encore de tels services, et permettrait de promouvoir les activités du Groupe de Wiesbaden.

19. La prochaine réunion du Groupe de Wiesbaden sera organisée au Mexique, en 2020, par l'Institut national de statistique et de géographie. Maintenant que le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce a été créé, les deux institutions travailleront en complémentarité sur les questions relatives aux registres statistiques d'entreprises afin de faire progresser les travaux dans ce domaine de la manière la plus efficace possible.

III. Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

20. À la demande de la Commission de statistique de création d'un comité d'experts chargé d'élaborer les lignes directrices applicables aux registres statistiques d'entreprises et de donner des indications concernant les questions portant sur les statistiques des entreprises et sur les données économiques de base (E/2017/24, chap. I.C, décision 48/114), l'Institut national de statistique et de géographie a organisé la première réunion du Comité à Mexico, du 23 au 25 mai 2018. Les participants ont examiné et établi le mandat et le dispositif de gouvernance du Comité et élaboré son programme de travail. Le mandat et le dispositif de gouvernance, présentés à l'annexe I du présent rapport, ont été établis par les membres du Comité (voir annexe II).

21. L'une des conclusions de la première réunion du Comité est qu'une vision étroite des registres statistiques d'entreprises ne permettrait pas de répondre à la demande croissante d'informations sur les effets pluridimensionnels des activités liées aux entreprises. Le Comité a décidé d'adopter une approche globale des statistiques relatives aux entreprises, en établissant des liens entre l'économie et la société et l'environnement. Compte tenu de son champ très large, cette approche s'inscrira dans une perspective axée sur les entreprises pour ce qui est de conceptualiser et définir les unités statistiques, classifications et infrastructures de données, notamment des établissements commerciaux. Elle insiste en particulier sur le rôle central que les registres statistiques d'entreprises peuvent jouer en fournissant des statistiques fiables pour l'élaboration de politiques économiques, sociales et environnementales fondées sur des données factuelles, ainsi que sur leur importance pour la production régulière de statistiques de qualité dans tous les domaines économiques et politiques. Elle comportera également une dimension mondiale, différente de l'orientation « nationale » traditionnelle qui continue de dominer les statistiques économiques de la plupart des pays, afin de mettre en évidence les incidences de la fragmentation progressive de la production et de l'importance toujours plus grande des multinationales et de leurs filiales. Cette perspective axée

sur les entreprises, bon exemple d'approche intégrée des statistiques relatives aux entreprises, au commerce et aux investissements, comportera également une dimension transfrontière permettant de prendre en compte les données concernant les activités d'importantes entreprises multinationales et entreprises travaillant principalement sous contrat avec des sociétés étrangères.

22. Compte tenu de cette approche globale des statistiques sur les entreprises, où leur intégration au commerce international est fondamentale, le Comité a décidé de changer de nom et de devenir le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, afin de promouvoir l'intégration des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Ce nom n'englobe toutefois pas tous les aspects théoriques et techniques du domaine des statistiques du commerce international, notamment certains aspects du cadre réglementaire. Le Comité veillera à travailler en complémentarité avec les groupes existants traitant de sujets particuliers, tels que l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international et le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises. D'une manière générale, pour exécuter son mandat, le Comité adoptera une approche intégrée des statistiques économiques fondée sur l'entreprise.

23. Le programme de travail du Comité s'articule en cinq axes. Des équipes spéciales créées pour chacun de ces axes élaboreront des plans de travail concrets pour une période initiale de deux ans, jusqu'en 2020. Ces axes de travail sont liés entre eux et les équipes spéciales s'appuieront sur les travaux de chacune, lorsqu'il y aura lieu, et veilleront à coordonner leurs activités.

24. **Équipe spéciale sur la mondialisation et la dématérialisation.** Présidée par le Canada, elle se compose des membres suivants : Australie, Autriche, Danemark, France, Indonésie, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Eurostat, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Division de statistique. À sa première réunion, le Comité a réaffirmé que la priorité en ce qui concerne les statistiques relatives aux entreprises et au commerce était de rendre compte des effets de la mondialisation, en particulier des chaînes de valeur mondiales et de la dématérialisation, sur la structure, les activités et les résultats économiques en termes de valeur ajoutée, d'emplois, de revenus, d'investissements directs étrangers, de commerce international des biens et services et d'autres variables économiques.

25. Compte tenu du rôle fondamental que jouent les technologies numériques dans le flux mondial de biens et de services, l'équipe spéciale s'attachera à encourager la collaboration entre les programmes nationaux et internationaux pertinents pour la mondialisation et la dématérialisation et leur intégration, et à promouvoir un cadre conceptuel intégré de la mondialisation et de la dématérialisation. Elle s'attachera également à résoudre les questions de classification liées aux entreprises et aux unités et produits (biens et services) statistiques pour appuyer le cadre conceptuel de la mondialisation et de la dématérialisation ; effectuera des recherches sur les sources de données, notamment les enquêtes, les données administratives et les mégadonnées, concernant l'économie mondiale et numérique ; étudiera les effets sur les prix (notamment les prix sur Internet par rapport aux prix des points de vente physiques, le partage des prix économiques, les prix des nouveaux produits et services numériques et l'ajustement adapté de la qualité) afin de fournir des conseils concrets sur la manière de mesurer l'ajustement de la qualité des biens et services numériques et sur les sources de données à utiliser ; élaborera un manuel et une base de connaissances sur les pratiques nationales.

26. **Équipe spéciale sur le bien-être et la durabilité.** Présidée par le Royaume-Uni, elle se compose des membres suivants : Danemark, États-Unis d'Amérique, Eurostat, FMI, OCDE et Division de statistique. En examinant ce domaine

thématique, le Comité a souligné qu'il importait de mettre en parallèle les statistiques relatives aux entreprises et aux ménages et les comptes macroéconomiques et sectoriels du Système de comptabilité environnementale et économique (par exemple sur l'eau, l'énergie et les émissions) par des liens entre les données microéconomiques et macroéconomiques, en utilisant les données des registres statistiques d'entreprises. Le bien-être et la durabilité constituent un vaste domaine qui recouvre le travail décent, les incidences sur l'environnement, les objectifs de développement durable et les droits de l'homme. L'équipe spéciale étudiera les aspects du bien-être et de la durabilité du point de vue de l'entreprise et s'attachera à déterminer comment améliorer les statistiques relatives aux entreprises pour mieux mesurer les effets des activités des entreprises dans les domaines susmentionnés. Elle recherchera des sources de données potentielles, notamment les rapports de durabilité des entreprises et leurs liens avec l'ensemble d'indicateurs d'objectifs de développement durable de base.

27. **Équipe spéciale sur les registres statistiques d'entreprises.** Présidée par les Pays-Bas, elle se compose des membres suivants : Australie, Égypte, France, Géorgie, Jamaïque, Tunisie, Royaume-Uni, État de Palestine, Eurostat, FMI, OCDE et Division de statistique. Les registres statistiques d'entreprises sont la base de la production de statistiques économiques. Dans le monde entier, il y a une demande croissante de statistiques intégrées, uniformes et comparables sur les entreprises de tous les pays et dans tous les domaines statistiques. De plus, il y a un intérêt croissant pour de nouveaux phénomènes tels que la mondialisation, la dématérialisation, le bien-être, la durabilité et l'économie à la tâche. Il est donc devenu de plus en plus important d'établir et de maintenir une infrastructure statistique solide et complète de production de statistiques économiques pertinentes et de qualité. Les registres statistiques d'entreprises doivent continuer de jouer un rôle essentiel en fournissant des données sur ces évolutions.

28. L'équipe spéciale étudiera deux aspects principaux : l'élaboration de lignes directrices permettant aux pays développés et aux pays en développement de rendre les registres d'entreprises plus inclusifs malgré l'évolution rapide de l'économie, et la promotion de lignes directrices sur l'utilisation des registres statistiques d'entreprises aux fins de mettre en place une infrastructure statistique fiable. En raison du caractère transversal de son mandat, l'équipe spéciale travaillera en étroite collaboration avec les autres équipes spéciales.

29. L'équipe spéciale conseillera également la Division de statistique sur l'élaboration éventuelle d'un outil mondial de collecte et de diffusion de données pour les statistiques sur le commerce et les filiales étrangères selon les caractéristiques des entreprises, pour le commerce international des biens et des services (tout en examinant les difficultés que rencontrent les organismes nationaux de statistique, notamment la mauvaise qualité des registres existants et des méthodes de recoupement), et sur celle d'un registre mondial des entreprises. Comme suite à la décision prise par la Commission à sa quarante-sixième session (voir [E/2015/24](#), chap. I.C, décision 46/107), de promouvoir et de faire progresser la création d'un registre mondial des groupes d'entreprises en s'inspirant et en tenant compte des enseignements tirés du projet en cours de registre EuroGroups, la Division de statistique a commencé à élaborer à partir d'informations accessibles au public un registre mondial des groupes d'entreprises portant sur quelques-unes des plus grandes entreprises multinationales. Elle élabore également une stratégie de vérification de la fiabilité des informations ainsi qu'un mécanisme durable de mise à jour régulière des informations.

30. **Équipe spéciale sur la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat.** Présidée par le Mexique, elle comporte les membres suivants :

Colombie, Égypte, Géorgie, Eurostat, Organisation internationale du Travail (OIT), OCDE et Division de statistique. Lors de sa première réunion au Mexique, le Comité a réaffirmé que les statistiques sur la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat étaient de plus en plus importantes et qu'il fallait harmoniser à l'échelle internationale le développement de ces statistiques pour les pays n'étant ni membres de l'OCDE ni de l'Union européenne. Les Directives de la Commission économique pour l'Europe sur l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour appuyer la production de statistiques sur la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat fournissent des orientations conformes à celles des autres manuels internationaux dans ce domaine, tels que les directives sur les registres statistiques d'entreprises (*Guidelines on Statistical Business Registers*, 2015) de la Commission économique pour l'Europe, le manuel d'Eurostat et de l'OCDE sur les statistiques de la démographie des entreprises (*Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, 2007) et le manuel de recommandations pour les registres d'entreprises (*Business Registers: Recommendations Manual*, 2010) d'Eurostat.

31. L'équipe spéciale devrait examiner plus avant la nécessité pour les pays n'étant ni membres de l'OCDE ni de l'Union européenne d'une harmonisation internationale concernant les moteurs de l'activité économique, tels que l'innovation et les technologies de la communication, la recherche-développement, le commerce électronique, la mondialisation, l'emploi et la formation professionnelle. Elle évaluera chacun de ces nouveaux domaines de la pratique nationale, notamment les difficultés rencontrées dans la compilation des données, afin de formuler des recommandations et des orientations sur l'harmonisation de ces statistiques. Une attention particulière sera accordée à l'évaluation du rôle central joué par les registres statistiques d'entreprises dans les enquêtes et les recensements.

32. **Équipe spéciale sur le renforcement des capacités (ne laisser personne de côté).** Présidée par l'État de Palestine, elle comporte les membres suivants : Japon, Afrique du Sud, Eurostat, FMI, OCDE et Division de statistique. Compte tenu de l'importance stratégique des registres statistiques d'entreprises au sein du système statistique global et des écarts entre pays en ce qui concerne l'utilisation de leurs registres administratifs pour l'élaboration et l'intégration de registres statistiques d'entreprises, l'équipe spéciale s'intéressera au renforcement des capacités de production de registres statistiques d'entreprises afin de développer et d'examiner les meilleurs moyens de réduire cet écart pour que personne ne soit laissé de côté.

33. L'équipe spéciale vise à intégrer l'action des organisations internationales et régionales dans la réalisation des évaluations et l'élaboration de lignes directrices et de matériel pédagogique pour l'établissement, la tenue et l'amélioration des registres statistiques d'entreprises. Elle procédera à une évaluation globale des registres nationaux, à partir de laquelle elle élaborera des supports et outils communs de renforcement des capacités d'élaboration des registres, une stratégie visant à promouvoir les avantages des registres dans les pays et un cadre d'assurance qualité pour les registres, que les pays utiliseront comme outil d'auto-évaluation. Dans ce contexte, l'équipe spéciale pourrait tirer parti des activités de renforcement des capacités de la Division de statistique sur l'intégration des statistiques du commerce et des registres statistiques d'entreprises : les évaluations connexes s'appuieront sur l'enquête mondiale des Nations Unies menée en 2015 sur les pratiques nationales de recoupement des statistiques du commerce et des registres d'entreprises.

34. La prochaine réunion du Comité, qui se tiendra en juin 2019 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, servira à examiner les premiers progrès des équipes spéciales dans la mise en œuvre de leur programme de travail et les travaux complémentaires d'autres organismes régionaux et internationaux sur des questions liées aux travaux du Comité.

35. Dans le cadre de son mandat, le Comité présentera régulièrement à la Commission de statistique, pour examen, un rapport détaillé sur son plan de travail et ses activités, notamment sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan. Il est proposé que le Comité présente un rapport à la Commission en 2020.

Lignes directrices des Nations Unies applicables aux registres statistiques d'entreprises

36. Comme suite à la demande de la Commission de statistique (E/2017/24, chap. I.C, décision 48/114) d'établir des lignes directrices applicables aux registres statistiques d'entreprises à partir de celles qui existent déjà, notamment celles de la Commission économique pour l'Europe, en y incorporant des directives pratiques et des exemples applicables à un large éventail de systèmes statistiques, de façon à tenir compte des besoins des pays dont le système statistique est moins développé, le Comité a dressé par consultation en ligne une liste des points à actualiser puis les a examinés plus avant lors de sa première réunion au Mexique et d'une réunion spéciale organisée immédiatement après la tenue de la vingt-sixième réunion du Groupe de Wiesbaden. La liste des questions jugées les plus importantes pour le développement et la tenue des registres statistiques d'entreprises dans les systèmes statistiques moins développés figure dans le résumé des débats de la réunion du Comité².

37. Le projet de lignes directrices des Nations Unies applicables aux registres statistiques d'entreprises sera distribué en vue d'une consultation mondiale entre janvier et février 2019 et sera soumis à la Commission à sa cinquantième session en tant que document d'information.

38. Le Comité a reconnu que les préoccupations et les besoins des pays en développement concernant le recensement de toutes les entreprises et la compilation de données les concernant dépassaient largement la portée des directives sur les registres statistiques des entreprises de la Commission économique pour l'Europe. Il a décidé que la mise à jour du projet de lignes directrices des Nations Unies se limiterait aux questions les plus importantes pour les pays en développement et que de nouvelles directives seraient élaborées pour traiter de manière plus complète les problèmes rencontrés par les pays en développement et les pays les moins avancés. L'équipe spéciale sur les registres exhaustifs d'entreprises s'emploiera à élaborer des lignes directrices complètes, en particulier sur la façon de traiter toutes les composantes de l'économie souterraine.

IV. Classification internationale des mesures non tarifaires

39. Les mesures non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires sont généralement définies comme des mesures autres que les tarifs douaniers ordinaires qui peuvent avoir une incidence économique sur le commerce international de marchandises en modifiant les quantités échangées, les prix ou les deux. Ces mesures non tarifaires ont acquis une importance croissante par rapport aux tarifs douaniers car ces derniers ont atteint des niveaux très bas, que ce soit par des négociations commerciales multilatérales, des programmes unilatéraux de libéralisation ou la mise en place d'accords commerciaux préférentiels. Étant donné que la définition des mesures non tarifaires peut être large, il est crucial de disposer d'une classification détaillée pour mieux identifier et distinguer les différentes formes qu'elles peuvent prendre. Il est tout aussi important que cette classification soit internationalement reconnue afin que la collecte des données soit harmonisée entre

² Le résumé des débats est disponible en ligne à l'adresse https://unstats.un.org/unsd/trade/events/2018/mexico/Summary%20Report%20of%20the%20UN%20Committee_Mexico%20meeting_final.pdf.

les pays et que celles sur les mesures non tarifaires puissent être comparées à l'échelle internationale.

40. Bien que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ait commencé à collecter des données sur les mesures non tarifaires en 1994, conformément au système de codification des mesures de contrôle du commerce, l'Équipe d'appui multiorganisations a été créée en 2006 et chargée : a) d'établir une définition claire et concise des mesures non tarifaires ; b) d'élaborer une classification des mesures non tarifaires pour faciliter la collecte et l'analyse des données ; c) de mettre au point une manière efficace de collecter les données sur les mesures non tarifaires ; d) d'arrêter des lignes directrices sur l'utilisation des données recueillies. L'Équipe d'appui multiorganisations est composée de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du FMI, du Centre du commerce international (CCI), de l'OCDE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que d'observateurs du Département de l'agriculture et de la Commission du commerce international des États-Unis et de la Commission européenne.

41. En 2008, après une série de réunions et de consultations, les membres de l'Équipe d'appui multiorganisations ont produit une première version d'une nouvelle classification des mesures non tarifaires. Cette nouvelle classification a ensuite été testée et utilisée à titre expérimental pour recueillir des données sur ces mesures dans les sept pays suivants : Brésil, Chili, Inde, Ouganda, Philippines, Thaïlande et Tunisie. À la suite de ce premier essai, le projet de classification a encore été amélioré à partir des informations reçues des pays pilotes et la première version de la nouvelle classification a été lancée en 2009. Celle-ci a été utilisée dans plusieurs pays pour collecter des données sur les mesures non tarifaires, puis à nouveau révisée par l'Équipe d'appui multiorganisations en 2012.

42. Au début de mars 2017, la CNUCED a présenté au Groupe d'experts des classifications statistiques internationales un bref document expliquant les travaux sur la classification des mesures non tarifaires, son fondement conceptuel et ses applications, ainsi que les classifications figurant dans le questionnaire sur la famille internationale des classifications statistiques. Le Groupe d'experts a examiné la classification et fait part de ses observations à sa réunion tenue du 6 au 8 septembre 2017.

43. La classification a été examinée à la lumière des lignes directrices sur les meilleures pratiques d'élaboration de classifications statistiques internationales et des critères nécessaires pour faire partie de la famille internationale des classifications statistiques, puis soumise à une évaluation visant à déterminer son statut dans la famille internationale des classifications statistiques. En avril 2018, le Groupe d'experts a approuvé l'utilisation à l'échelle mondiale de la classification internationale des mesures non tarifaires et recommandé de l'inclure dans la famille internationale des classifications. Elle sera mise à la disposition de la Commission en tant que document d'information.

V. Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

44. L'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, créée par la Commission de statistique en 2014, est coprésidée par l'OCDE et l'OMC. Son mandat, qui porte sur les statistiques du commerce tant des marchandises que des services, est d'en améliorer la disponibilité, la qualité et la

comparabilité. Elle joue ainsi le rôle de mécanisme interinstitutions suscitant des améliorations dans le domaine des statistiques et des travaux sur le commerce, en collaboration avec le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI et des organes de travail d'autres organisations internationales, tels que le Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services, le Groupe d'experts de l'OCDE sur les tableaux complets des ressources-emplois, le groupe de travail d'Eurostat sur la balance des paiements, notamment dans le cadre de ses travaux sur les statistiques du commerce des biens selon les caractéristiques des entreprises, et le groupe d'experts d'Eurostat sur le commerce international et la mondialisation économique.

45. L'Équipe spéciale s'emploie à : a) fournir des renseignements actualisés et mettre en commun des informations sur les questions méthodologiques et les questions de qualité des données ; b) améliorer la transparence des métadonnées, des ensembles de données récemment publiés et des documents correspondants ; c) promouvoir les questions conceptuelles et les questions de définition ; d) faciliter la mise au point de nouveaux produits. Ses travaux portent notamment sur les domaines suivants :

- Ensemble de données équilibrées sur le commerce bilatéral des services (OCDE et OMC) ;
- Ensemble de données équilibrées sur le commerce des marchandises (OCDE) ;
- Base de données sur les marges du transport international et des assurances internationales (OCDE) ;
- Base de données sur les indices des prix du commerce des marchandises (OCDE) ;
- Base de données sur le commerce des services par mode de prestation (OMC) ;
- Autres éléments de la base de données Comtrade (Division de statistique) ;
- Statistiques du commerce des biens selon les caractéristiques des entreprises (Eurostat et OCDE) ;
- Estimations des échanges en valeur ajoutée faites par l'OCDE, l'OMC et Eurostat [projet des comptes internationaux et globaux en vue de la recherche sur l'analyse des tableaux entrées-sorties (projet FIGARO)].

46. Le présent rapport fait le point des principales activités menées par l'Équipe spéciale et examinées à sa dernière réunion (10 et 11 octobre 2018), notamment une action concertée visant à réduire les anomalies dans le commerce et faciliter l'analyse des chaînes de valeur mondiales, l'élaboration d'un manuel sur la mesure du commerce numérique, la création d'une base de données sur le commerce des services par mode de prestation, la coordination du renforcement des capacités en matière de statistiques et la mesure de l'activité économique des multinationales à l'échelle mondiale.

47. En 2019, l'Équipe spéciale évaluera sa coexistence avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, comme l'a demandé le Bureau de la Commission de statistique en 2014 (voir [E/CN.3/2016/24](#), par. 4). Elle fera rapport à la Commission de statistique sur cette évaluation en 2020.

48. **Réduire les anomalies dans le commerce bilatéral pour faciliter l'analyse des chaînes de valeur mondiales.** Tous les membres de l'Équipe spéciale attachent une grande importance à la réduction des anomalies dans le cadre de l'action globale qu'ils mènent pour améliorer la qualité des données et à faciliter leur utilisation à des

fins d'analyse. L'OCDE et Eurostat ont fait état de progrès substantiels en matière de réduction des anomalies dans le commerce bilatéral des marchandises et de production de statistiques équilibrées sur le commerce des marchandises. La Division de statistique inclut régulièrement la question dans ses activités de renforcement des capacités afin de mieux la faire connaître et d'en faciliter l'examen dans les pays en développement. Elle recueille également des données sur le commerce des marchandises par pays partenaire d'origine et de consignation pour les importations, ce qui contribue à l'action de réduction des anomalies. L'augmentation du nombre et de l'intensité des initiatives nationales et bilatérales d'étude et de réduction des anomalies a été accueillie très favorablement. En plus d'améliorer la qualité des statistiques du commerce dans leur ensemble, la collaboration aidera à mieux mesurer les chaînes de valeur mondiales et favorisera la cohérence des différentes initiatives régionales et mondiales sur les échanges en valeur ajoutée.

49. L'OCDE et l'OMC ont fait des progrès semblables dans l'élaboration d'une base de données équilibrées sur le commerce des services aux fins de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, en vue de compléter et d'actualiser les données de la cinquième édition. La Division de statistique a proposé d'assurer le suivi des anomalies avec les pays ayant communiqué des données.

50. **Mesurer le commerce des services par mode de prestation.** L'OMC a rendu compte des progrès qu'elle avait accomplis dans la mise au point d'une base de données internationale contenant un ensemble de données expérimentales sur le commerce des services par mode de prestation, fondé sur un ensemble de données qu'elle a établi avec la CNUCED et le Centre du commerce international à partir d'informations concernant environ 200 économies, en utilisant comme point de départ des données collectées de 2005 à 2017. Les données manquantes ont été complétées au moyen de diverses méthodes d'estimation puis la méthode simplifiée du Manuel des statistiques du commerce international des services a été appliquée pour estimer le volume du commerce des services fournis via les modes 1, 2 et 4. Cette base de données contient également les statistiques nationales officielles sur les modes de prestation, lorsque celles-ci sont disponibles, afin d'améliorer encore les estimations, notamment à l'échelle mondiale.

51. Le commerce des services fournis via le mode 3 a été estimé au moyen de données sur les échanges de services des filiales étrangères fondées sur celles d'Eurostat et de l'OCDE et des données nationales, ainsi que d'estimations. L'ensemble de données de l'OMC comportera également des informations sur les pays de l'Union européenne recueillies en parallèle par Eurostat suivant une méthode similaire. L'Équipe spéciale a félicité l'OMC et Eurostat de leurs travaux tout en notant qu'il faudra prêter davantage attention à plusieurs questions méthodologiques, notamment la nécessité de données nationales plus détaillées concernant certaines variables dans le domaine des statistiques des filiales étrangères.

52. **Commerce numérique.** La réunion de l'Équipe spéciale en 2018 a été complétée par la réunion que son groupe informel d'experts a tenue avec des représentants de pays développés, de pays en développement et d'organismes internationaux pour débattre du cadre conceptuel de mesure du commerce numérique et mettre en commun les nouvelles pratiques en matière de compilation. Ce groupe a tenu des discussions approfondies sur la première ébauche du projet de manuel sur la mesure du commerce numérique, actuellement élaboré en réponse à la demande stratégique d'informations supplémentaires sur le commerce numérique, venant notamment du Groupe des Vingt et des milieux statistiques internationaux.

53. Ce manuel contient un cadre conceptuel de mesure du commerce numérique, élaboré en coordination avec les travaux similaires sur l'économie numérique menés

dans les systèmes de comptabilité nationale, ainsi que des orientations pratiques sur la compilation, fondées sur l'inventaire des pratiques actuelles et sur des études pilotes effectuées dans plus de 70 pays³, sur les débats approfondis tenus ces deux dernières années avec les experts des instances internationales compétentes (Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services, Groupe de travail d'Eurostat sur la balance des paiements) et sur les discussions tenues durant la semaine du commerce électronique de la CNUCED.

54. Un document d'information joint au présent rapport contient la version préliminaire du chapitre 2 du manuel, où est présenté le projet de cadre conceptuel. Comme en ont convenu tous les membres de l'Équipe spéciale, le projet de manuel, qui comprend le cadre conceptuel et les pratiques de compilation, sera publié comme document évolutif sur son site Web et sur ceux de l'OCDE et de l'OMC, de manière à pouvoir recueillir de nouvelles pratiques de compilation.

55. **Renforcement des capacités statistiques.** L'un des objectifs de l'Équipe spéciale est de coordonner entre les organisations internationales et avec les organismes de statistique les activités de renforcement des capacités en matière de statistiques du commerce. Pour faciliter la coordination de la demande et de l'offre d'assistance technique en la matière et mobiliser des ressources, elle propose de créer un centre d'assistance technique en ligne. Les institutions intéressées des pays en développement, notamment les organismes nationaux de statistique, les banques centrales ou les ministères, pourront soumettre des demandes d'assistance technique en indiquant leurs priorités et demander en ligne des orientations méthodologiques d'experts. L'Équipe spéciale a convenu d'étudier plus avant comment ce projet pourrait fonctionner efficacement avec les systèmes existants des différentes organisations internationales, et d'en évaluer les incidences financières.

56. **Base de données analytiques sur les multinationales et leurs filiales.** Un rapport a été présenté sur les progrès faits dans la mise au point de la base de données analytique de l'OCDE sur les multinationales et leurs filiales (AMNE), créée pour remédier au manque actuel d'informations sur les multinationales en fournissant des statistiques sur l'ampleur et la portée de leurs activités internationales. En utilisant à la fois des méthodes et des sources de données novatrices (extraction de données sur le Web et analyse de textes) et des sources classiques d'informations financières, la base de données fournira : a) un registre des structures des maisons mères et des filiales des multinationales ; b) une série d'indicateurs économiques portant sur certaines multinationales et les pays dans lesquels leurs filiales sont actives, comme modèle ; c) un outil de suivi permettant de générer rapidement un flux d'informations sur la restructuration des multinationales afin de faciliter la tâche aux statisticiens nationaux. La collaboration internationale, en particulier dans le cadre du registre EuroGroups et du système d'alerte rapide d'Eurostat, sous-tend l'ensemble du projet, notamment une collaboration intensive avec les organismes nationaux de statistique et les banques centrales pour appuyer la validation des résultats et veiller à ce que les informations aident autant que possible les statisticiens nationaux à dresser le profil des multinationales.

57. La Division de statistique a indiqué qu'elle menait des travaux complémentaires sur la compilation du registre mondial des groupes d'entreprises, comme le lui avait

³ Voir Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017) « Measuring Digital Trade: Towards a Conceptual Framework », et OCDE-Fonds monétaire international (FMI) (2017), « Measuring Digital Trade: Results of OECD/IMF Stocktaking Survey », document présenté à la réunion du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, 24-26 octobre 2017, Paris.

demandé la Commission de statistique en 2015 (E/2015/24, chap. I.C, décision 46/107).

58. **Classifications et tableaux de correspondance.** L'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international a examiné plusieurs questions liées aux classifications, notamment la question de savoir si les cybermonnaies et les pièces doivent être traitées comme des monnaies légales.

59. Pour ce qui est du traitement des cybermonnaies, l'Équipe spéciale a pris note d'un projet de proposition du FMI de les considérer comme valeurs (actifs non financiers produits) et donc de les traiter comme marchandise dans les statistiques du commerce, et convenu qu'il fallait poursuivre l'examen du Système de comptabilité nationale, notamment en collaboration avec la Section de la comptabilité nationale de la Division de statistique.

60. S'agissant du commerce des pièces en tant que monnaie légale, la Division de statistique a proposé de créer dans les Systèmes harmonisés de désignation et de codification des marchandises une distinction entre les pièces d'or ou de métaux précieux ayant cours légal et qui « ne sont pas en circulation active », et de les inclure dans les statistiques du commerce international des marchandises. Cette proposition a reçu l'appui de l'Équipe spéciale.

61. En ce qui concerne la compilation des tableaux de correspondance, la Division de statistique a indiqué qu'elle engagerait des consultations sur son projet de tableau de correspondance concernant les classifications énoncées dans l'édition 2012 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH 2012), la Classification élargie des services de la balance des paiements et la Classification par grandes catégories économiques (révision 5) et qu'elle comptait étendre ce travail à d'autres années, notamment à l'édition 2017 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH 2017). Elle diffusera également une proposition de procéder à une cinquième révision de la Classification type pour le commerce international (révision 5) en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, en préparation de l'édition 2022 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH 2022).

VI. Questions à examiner

62. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Prendre note des progrès des travaux du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises ;**

b) **Approuver le nom, le mandat et le dispositif de gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, examiner les domaines d'action de ses équipes spéciales et prendre note de la proposition tendant à ce qu'il lui présente un rapport en 2020 ;**

c) **Approuver les directives des Nations Unies sur les registres statistiques des entreprises, encourager les pays à les utiliser lorsqu'ils créent et tiennent leurs registres statistiques des entreprises et demander au Comité d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans le domaine des registres statistiques des entreprises ;**

d) **Approuver la classification des mesures non tarifaires aux fins de la collecte de données dans tous les pays et de la communication de données internationalement comparables sur ces mesures ;**

e) **Prendre note des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international.**

Annexe I

Mandat et gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

A. Mandat

1. Le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce est un organisme de la Commission de statistique qui sera chargé à la cinquantième session de la Commission de coordonner et d'orienter le développement des statistiques des entreprises et du commerce. Ces statistiques donnent des informations sur la structure, l'activité économique, la compétitivité et les résultats des entreprises. À cet égard, l'accent est mis sur la capacité du Comité de relever les nouveaux défis et de répondre aux besoins en matière de politique générale et aux besoins des utilisateurs, notamment en ce qui concerne la mondialisation, la dématérialisation, le bien-être et la durabilité. Le Comité abordera de manière globale les statistiques des entreprises, dont la compilation doit nécessairement se faire en tenant compte du commerce international. L'inclusion du commerce international dans l'appellation et le mandat du Comité stimulera donc l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce, même si elle ne permet pas de couvrir tous les aspects conceptuels et techniques qui caractérisent le domaine des statistiques du commerce international, notamment certains aspects du cadre réglementaire.

2. Cette approche globale permettra de recenser les types d'entreprises (exportatrices ou non, étrangères ou nationales, fondées sur le marché ou non...) et de les différencier dans les registres statistiques des entreprises, et nécessite donc d'élaborer des directives et des pratiques optimales en ce qui concerne les profils économiques, les classifications, les sources de données sur les entreprises, les registres des entreprises et la gestion des données. Elle doit également permettre de fournir des données et appuyer l'analyse dans d'autres domaines, tels que la recherche-développement, les activités d'innovation, l'utilisation des technologies de l'information et des communications, la mesure des indices des prix et les activités des entreprises dans le domaine de la responsabilité environnementale et sociale.

3. Pour atteindre ces objectifs, le Comité adoptera en exécutant son mandat une approche intégrée des statistiques économiques axée sur les entreprises, qui suppose d'utiliser le Système de comptabilité nationale comme cadre conceptuel d'organisation des statistiques économiques, d'adopter des mécanismes institutionnels propres à créer un environnement propice à l'intégration et de recourir à un système intégré de production de statistiques fondé sur des registres communs, l'emploi de définitions et de classifications communes et l'intégration des enquêtes et des sources de données administratives¹. Le Système de comptabilité nationale sera le cadre d'organisation central utilisé pour définir les unités administratives, mais il importe de noter que d'autres cadres, notamment ceux utilisés dans le domaine des statistiques de la démographie des entreprises et de l'entrepreneuriat, où les notions de naissance, de mariage et de décès sont primordiales, seront également une composante importante de cette approche intégrée. Une approche intégrée des statistiques des entreprises et du commerce signifie que leur compilation est, dans toute la mesure possible, intégrée et harmonisée avec celle des statistiques économiques, sociodémographiques, environnementales et multisectorielles².

¹ Voir *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, Publication des Nations Unies, 2013, numéro de vente F.12.XVII.7.

² Commission économique pour l'Europe, « Classification of Statistical Activities, Rev 1 », 2009.

4. Dans ce vaste contexte d'un cadre de statistiques économiques intégrées, le Comité vise à renforcer les statistiques de base relatives aux entreprises, nécessaires pour améliorer les statistiques économiques dans leur ensemble et répondre aux nouveaux besoins. Pour atteindre cet objectif, le programme de travail du Comité portera sur cinq domaines stratégiques :

a) **Coordination** : assurer la coordination, l'intégration et la complémentarité des programmes de statistiques des entreprises et du commerce menés par les organisations internationales et les pays et définir une vision stratégique dans ce domaine ;

b) **Méthodologie et concepts** : promouvoir les travaux méthodologiques et conceptuels dans le domaine des statistiques des entreprises et du commerce en recensant les problèmes à régler et en les classant par ordre de priorité, en créant des mécanismes appropriés pour les régler, en suivant les progrès accomplis, en étudiant les solutions proposées et en présentant des recommandations à la Commission de statistique pour approbation ;

c) **Renforcement des capacités** : encourager les pays à appliquer les normes et meilleures pratiques internationales les plus récentes concernant les statistiques des entreprises et du commerce en élaborant dans la mesure du possible des stratégies d'application intégrées à l'échelle du système ;

d) **Données** : promouvoir la création de systèmes d'information sur les données concernant les statistiques des entreprises et du commerce et leur amélioration aux niveaux national, régional et international conformément aux normes statistiques internationales et aux recommandations et orientations internationales sur les nouveaux domaines d'action, tels que les mégadonnées, le cas échéant ;

e) **Communication, sensibilisation et action statistique face aux nouveaux problèmes** : collaborer avec les utilisateurs des statistiques des entreprises et du commerce (tels que milieux universitaires, entreprises et organismes publics), en particulier dans les pays en développement, afin de promouvoir l'utilisation des statistiques et de recenser de nouveaux domaines ; jouer un rôle actif au plan international en formulant une réponse statistique coordonnée fondée sur l'examen des statistiques des entreprises et du commerce, notamment dans les domaines hautement prioritaires (mondialisation, dématérialisation, bien-être et durabilité, et Programme de développement durable à l'horizon 2030).

5. En élaborant son programme de travail, le Comité recherchera les moyens les plus susceptibles de favoriser l'expansion et l'intégration des entreprises, notamment par les statistiques du commerce, afin de renforcer la qualité et la pertinence des statistiques officielles par rapport aux besoins des utilisateurs.

6. Le Comité a pour fonction générale de définir des orientations et d'assurer la coordination, la hiérarchisation et l'encadrement dans le domaine des statistiques des entreprises et du commerce et de leur intégration. Il veillera à ce que ses travaux soient complémentaires à ceux des groupes qui s'occupent déjà ou s'occuperont à l'avenir des statistiques des entreprises et du commerce, et coordonnera ses activités et partagera ses constatations avec les groupes et organismes compétents, tels que ceux qui travaillent dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale et autres statistiques économiques, des statistiques de l'emploi et autres statistiques sociales et démographiques, ainsi que des statistiques environnementales et multisectorielles.

7. Dans le cadre de son mandat, le Comité présentera régulièrement un rapport détaillé sur son plan de travail et ses activités, pour examen, à la Commission de statistique et rendra compte de l'état de l'application de ce plan.

B. Gouvernance

8. Les principaux éléments du dispositif de gouvernance sont présentés dans la figure ci-dessous. La description de ce dispositif suit ce schéma et couvre les fonctions de direction, rôles et attributions des divers groupes et organismes concernés. Les cases de la zone grisée représentent les organes du Comité d'experts ou les projets relevant de sa responsabilité. Les groupes d'experts techniques et groupes d'étude figurent en dehors de la zone grisée s'ils ont été créés par d'autres organes que le Comité et ont leur propre structure décisionnelle et hiérarchique. Toutefois, si leurs programmes de travail recoupent celui du Comité, celui-ci peut agir en coordination avec eux, comme l'a demandé la Commission de statistique.

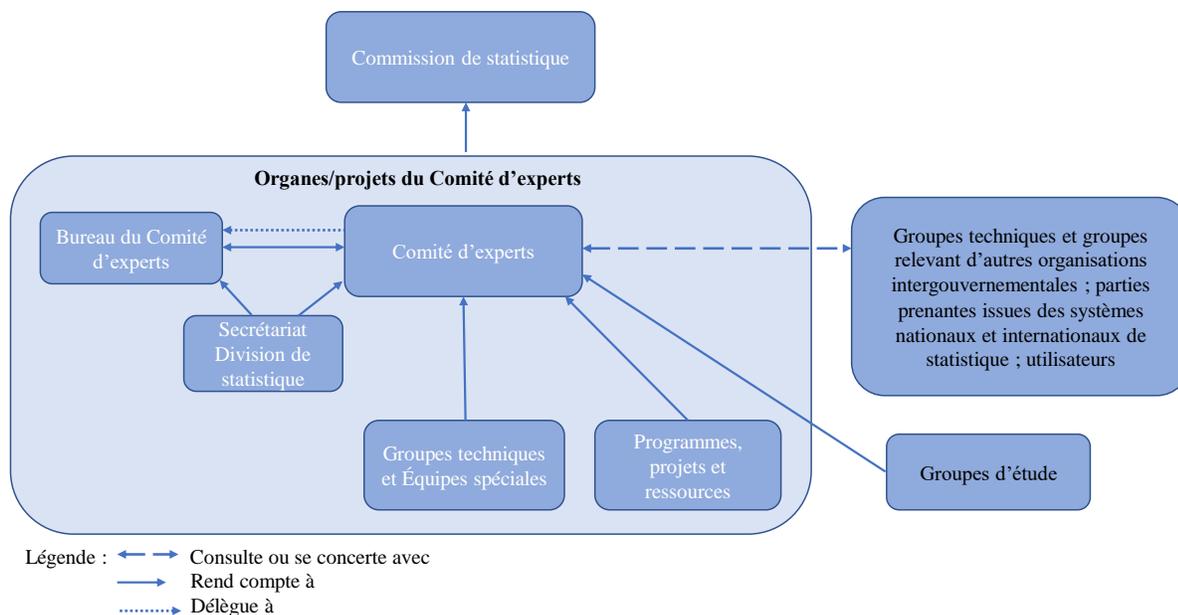
Commission de statistique

9. La Commission de statistique est l'entité qui crée le Comité, approuve son mandat et son programme de travail et suit l'évolution de ses travaux.

Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

10. Le Comité d'experts, organisme intergouvernemental dirigé par un pays et constitué de représentants d'États Membres et d'organisations internationales, est chargé d'exécuter le mandat décrit plus haut à la section A. Il doit également rendre compte de l'exécution de son programme de travail à la Commission de statistique.

Dispositif de gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce (Comité d'experts)



11. Dans chaque domaine de son programme de travail, le Comité entreprendra des activités spécifiques en collaborant avec les groupes d'étude et autres groupes d'experts existants et en créant, s'il y a lieu de nouveaux groupes techniques pour mener ces activités. Pour les grands projets, tels que l'élaboration, la mise à jour et l'application des normes internationales, il peut falloir élaborer des cadres de gestion des projets, que le Comité adoptera.

12. De manière générale, le Comité s'acquittera des tâches ci-après pour ce qui est des programmes relevant de sa responsabilité :

a) Planification, programmation et suivi stratégiques : élaborer et suivre un cadre stratégique pluriannuel et un programme de travail annuel correspondant à ses priorités et objectifs du moment, et notamment définir les orientations stratégiques de ses activités ; assurer la complémentarité et la bonne coordination de ses activités ; convenir des mécanismes de gouvernance ; formuler les plans de travail des groupes techniques et des projets, notamment les stratégies de communication et les budgets ; assigner ou négocier les tâches des groupes d'experts techniques et des groupes relevant d'autres organisations internationales ; suivre les progrès ; procéder à un examen adéquat et efficace des questions techniques ;

b) Communication de l'information : communiquer à la Commission de statistique les plans de travail et les projets relevant de son mandat, recevoir des rapports réguliers des groupes techniques et assurer la liaison avec les parties prenantes, notamment en gérant leurs attentes et en s'assurant leur soutien ;

c) Mobilisation de ressources : veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues pour l'exécution des plans de travail et des projets ; lever des fonds auprès de sources externes, le cas échéant, par exemple dans le cas de projets spéciaux ; recommander la dotation en effectifs pour les projets ; surveiller les budgets en espèces et en nature.

13. Une représentation de haut niveau sera nécessaire pour que le Comité joue un rôle stratégique dans la détermination des priorités, la présentation d'un programme de recherche, l'adoption de décisions sur les normes et la définition de grandes orientations.

14. Le Comité sera composé d'experts de haut niveau travaillant pour des gouvernements centraux ou des organisations internationales et ayant des connaissances spécialisées dans le domaine des statistiques des entreprises et du commerce. Ses membres seront choisis de manière à assurer une représentation régionale équitable.

15. Compte tenu de la grande diversité des sujets traités par le Comité et de la nécessité de lui conserver une taille raisonnable pour favoriser des débats approfondis, il se composera de 30 représentants d'États Membres et d'organisations. En fonction des questions à l'ordre du jour, d'autres experts fonctionnels des États Membres et des organisations internationales peuvent être invités à participer aux groupes techniques et aux projets du Comité.

16. Les membres du Comité siègent pour une période initiale et renouvelable de trois (3) ans.

17. Le Comité se réunira une fois par an. Lorsque les circonstances l'exigent, des réunions ad hoc peuvent également être organisées. Entre les réunions, les consultations se tiendront de préférence par voie électronique.

Présidence

18. Le Comité élira l'un de ses membres à la présidence pour une période de trois ans, renouvelable une fois. La personne qui assure la présidence est chargée d'élaborer, en étroite collaboration avec le Bureau et le secrétariat, un cadre stratégique pluriannuel et un programme de travail annuel pour le Comité, de surveiller l'exécution des divers volets de ce programme et d'établir l'ordre du jour des réunions.

19. La personne qui assure la présidence représentera le Comité dans les réunions internationales et jouera un rôle clef dans la promotion et la communication des travaux des milieux statistiques à d'autres communautés (scientifiques, universitaires, entreprises et décideurs). Elle communiquera avec les différentes parties prenantes et s'efforcera d'obtenir leur appui aux projets du Comité.

Bureau

20. Le Bureau, qui agira par délégation de pouvoir du Comité, a été créé pour aider ce dernier dans le cadre de la gestion au quotidien de son programme de travail et des projets relevant de sa responsabilité. Ces activités et tâches sont organisées par équipes spéciales, qui seront dirigées par des membres du Bureau désignés à cet effet. Les décisions prises par le Bureau par délégation de pouvoir du Comité seront rapportées à ce dernier.

21. Le Bureau, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Comité, effectuera les activités et tâches en rapport avec la coordination, l'élaboration de méthodes, les données et leur gestion, le renforcement des capacités statistiques, la sensibilisation et l'apport de solutions statistiques aux nouveaux problèmes, conformément aux plans de travail et aux projets relevant de son mandat.

22. Le Bureau sera constitué de membres du Comité occupant de hautes fonctions dans des organismes nationaux de statistique et des organisations internationales et régionales. Il comprendra la personne assurant la présidence, le secrétariat et de hauts représentants d'États Membres et d'organisations internationales choisis par le Comité parmi ses membres pour une période de trois (3) ans. Les membres du Comité qui dirigent des équipes spéciales du Comité seront membres du Bureau. La personne assurant la présidence peut également inviter d'autres experts et les présidents des groupes d'étude et des groupes d'experts à participer aux réunions du Bureau.

Secrétariat

23. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assurera le secrétariat du Comité et de son bureau. Le secrétariat, qui sera la principale source d'appui logistique et administratif au Comité, recevra de celui-ci et de son bureau des orientations à cet égard. Il s'acquittera notamment des tâches fonctionnelles et administratives suivantes :

a) Consulter les pays et les participants aux réunions d'experts régionales et autres sur les principales questions de fond de son programme de travail, telles que les normes méthodologiques ;

b) Gérer le site Web du Comité ;

c) Préparer le courrier destiné aux membres de la Commission de statistique et aux organismes nationaux de statistique ;

d) Établir les rapports destinés à la Commission de statistique au nom du Comité et de son bureau ;

e) Fournir d'autres types d'appui fonctionnel et administratif au Comité et à son bureau, le cas échéant.

Groupes techniques et équipes spéciales

24. Le Comité d'experts constituera des groupes d'experts et des équipes spéciales pour exécuter son programme de travail ou appuyer d'autres projets spécifiques, notamment en ce qui concerne les questions de normes et de méthodes. Ces groupes et équipes seront des organes du Comité et relèveront donc de sa direction et de coordination générales. Les équipes spéciales, qui seront créées au sein du Comité pour s'occuper de questions précises pendant une période limitée (en général deux ans), seront composées de membres du Bureau se disant intéressés à en faire partie.

25. Les groupes techniques peuvent comporter des experts en statistiques des entreprises et du commerce qui ne sont pas membres du Comité. Ces experts seront nommés par le Bureau du Comité. Il convient de veiller à une représentation régionale équilibrée dans la composition de ces groupes techniques. Ces derniers ne seront créés que si les groupes existants ne peuvent fournir l'appui technique nécessaire et seront présidés par un membre du Bureau. Ils auront une durée de vie limitée et s'attaqueront à des questions précises.

Groupes d'étude

26. Les groupes d'étude existants peuvent être sollicités pour travailler sur des programmes et projets précis relevant de la responsabilité du Comité. Tout en respectant le caractère et le mandat de ces groupes, le Comité coordonnera, dans le cadre de son mandat, ses programmes de travail avec ceux des groupes d'étude, comme le lui a demandé la Commission de statistique.

27. Les tâches et responsabilités spécifiques de ces groupes feront l'objet d'un accord entre ceux-ci et le Comité. Le mandat relatif aux tâches liées aux programmes et projets sera défini en coordination avec chaque groupe d'experts. Il contiendra des spécifications sur les produits attendus, le calendrier et les modalités de travail en vue du suivi des discussions techniques et de la communication de recommandations au Comité. Les groupes d'étude rendront compte au Comité des tâches et responsabilités convenues avec lui.

Groupes d'experts techniques, groupes interinstitutions et groupes relevant d'organisations intergouvernementales

28. Le Comité travaillera en liaison avec d'autres groupes d'experts techniques et groupes d'organisations intergouvernementales compétents existants et ayant leur propre mandat et leur propre structure de gouvernance et de communication de l'information. Il s'agit notamment du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et de son Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, du Comité des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international, du Groupe consultatif technique sur les statistiques économiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et du Groupe directeur du Programme régional sur les statistiques économiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Pour les domaines des programmes de travail de ces groupes relevant du champ de ses travaux, le Comité établira des contacts avec eux afin de veiller à la complémentarité des programmes et de promouvoir une approche intégrée dans le domaine général des statistiques économiques.

Annexe II

Liste des membres du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce en 2018

Afrique

Afrique du Sud :	Statistics South Africa
Égypte :	Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique
Éthiopie :	Organisme central éthiopien de statistique
Mauritius:	Statistics Mauritius Office
Tunisie :	Institut national de la statistique

Amériques

Canada :	Statistique Canada
Colombie :	Departamento Administrativo Nacional de Estadística
États-Unis d'Amérique :	Bureau of the Census et Bureau of Labor Statistics
Jamaïque :	Statistical Institute of Jamaica
Mexique :	Institut national de statistique et de géographie

Asie et Pacifique

Chine :	Bureau national chinois de statistique
État de Palestine :	Bureau central palestinien de statistique
Géorgie :	Bureau national géorgien de statistique
Indonésie :	BPS – Statistique Indonésie
Japan :	Ministère de l'intérieur et des communications
Sri Lanka :	Département du recensement et des statistiques

Europe

Autriche :	Statistique Autriche
Danemark :	Statistique Danemark
France :	Institut national de la statistique et des études économiques
Italie (présidence) :	Institut national de la statistique
Pays-Bas :	Statistique Pays-Bas

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Office for National Statistics

Suisse : Office fédéral suisse de la statistique

Océanie

Australie : Australian Bureau of Statistics

Institutions internationales et multilatérales, organismes, entités et institutions des Nations Unies et commissions régionales

Banque asiatique de développement

Banque africaine de développement

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Division de statistique (secrétariat)

Eurostat

Fonds monétaire international

Organisation internationale du Travail

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
